



Créteil, le 3 décembre 2015

Madame la Présidente déléguée du CHSCT,

Les élu(e)s Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances du Val-de-Marne ont régulièrement dénoncé l'**absence totale de dialogue social** dans notre département... et visiblement « le changement c'est pas maintenant !!! ».

Ainsi, cette instance est convoquée sans consulter au préalable les différents participants afin de connaître leurs disponibilités.

Pire, bien que le médecin de prévention et l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) vous aient informé dès le 27 novembre ne pouvoir être présents ce jour, vous avez maintenu cette date !

**Pourtant - comme vous l'avez si bien indiqué dans la convocation - il leur appartient de présenter la moitié des points à l'ordre du jour !?!?**

Il en va ainsi des rapports de visite de l'ISST : après les avoir maintes fois réclamés, nous n'en recevons ENFIN... que 2 !

De surcroît, uniquement pour cette deuxième convocation (ce qui est irrégulier, cf. ci-après), sans respecter les délais d'envoi (encore une irrégularité), sans avoir eu de groupe de travail... et - cerise sur le gâteau - « présentés par l'ISST »... alors qu'il est absent ?!?

**Auriez-vous des choses à cacher ?!?**

Et que dire du fait que l'un des sujets concerne la « *Présentation par l'ISST du résultat de la médiation sur les opérations de restructuration* » ?

A part, bien sur, que cela démontre bien - si besoin en était - votre mépris des agents, de leurs conditions de travail et de leurs représentants.

Mépris que Monsieur le Président du CHSCT avait déjà affiché en quittant la séance lorsque l'ISST avait présenté les modalités pratiques de la médiation !

Mais, après son inaptitude totale à respecter les obligations réglementaires en matière de conditions de travail, l'incompétence de la DDFiP du Val-de-Marne se poursuit désormais par son incapacité à lire l'article 12 du règlement intérieur du CHSCT :

« (...) *Le secrétaire du CHSCT contribue au bon fonctionnement de l'instance. Il assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité. **Le président l'associe ETROITEMENT à l'élaboration de l'ordre du jour.** Le secrétaire du CHSCT participe également à l'élaboration du procès verbal rédigé par le secrétaire administratif en faisant, le cas échéant, des propositions de modifications. Il contresigne le procès verbal (...)* ».

Et c'est tout aussi irrégulièrement que cette séance est convoquée, l'article 71 du décret 82-453 n'étant pas respecté en ce que l'ordre du jour de cette deuxième convocation est différent de la première. (« (...) *une nouvelle convocation est adressée dans le délai de huit jours aux membres du comité, qui siège alors valablement sur le même ordre du jour (...)* »).

Il en va ainsi pour l'enquête sur « *les conditions de vie au travail au SIE de L'Hay-les-Roses* » (terminologie utilisée par la direction pour masquer la réalité d'un suicide) :

- avec un délai extrêmement long avant sa mise en œuvre ;
- des dates de la commission d'enquête fixées sans tenir compte des disponibilités de chacun ;
- la dernière réunion qui a eu lieu le 23 novembre... pour une présentation en CHSCT... le lendemain (24)... et sans avoir reçu les documents au préalable ;
- désormais, cette enquête n'est purement et simplement plus soumise à l'examen des membres du CHSCT !!!

**Cela n'est malheureusement que la continuité de l'inaction de la DDFiP du Val-de-Marne, malgré les bien trop nombreux appels aux secours des collègues avant ce drame** (interpellations en CTL, CHSCT, CAPL, audiences, pétition, etc.).

Et que dire de l'enquête sur l'accueil, qui, elle, subsiste à l'ordre du jour. Si ce n'est qu'elle a été totalement faussée par la DDFiP du Val-de-Marne, en ce qu'elle a omis d'informer les membres de la Commission d'enquête de sa décision de procéder à une deuxième demi-journée de fermeture de l'accueil au public, ainsi que de l'expérimentation de l'accueil sur rendez-vous !

Nous attendons donc - outre le respect des obligations réglementaires précitées - que les plans correctement rectifiés nous soient ENFIN présentés.

**A défaut, nous ne pourrions que constater que le mépris de la DDFiP 94 est à la hauteur de son incompétence : d'une profondeur abyssale !**

Voilà quelques unes des bien trop nombreuses raisons qui conduisent les représentants de Solidaires Finances, CGT Finances et FO Finances du Val-de-Marne à **boycotter cette deuxième convocation du CHSCT.**